

PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 5 septembre 2012, à 17h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 28 août 2012

Nombre de conseillers : En exercice : 16 Présents : 14 Votants : 15

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, JAMET Thérèse, LE GRAND Michel, CONAN Jean, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, PRIGENT Jean-Jacques, TRICAUD Xavier, GUILLOU Loïc, LE MASSON Yvon, PEDRON Jean-Yves, GUEGO Dominique

Était absente : Mme GIMART Marie-Louise

Procuration : Mme Anne LE COQ à M. LE BILLER Joseph

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme MAHÉ Michèle, Adjoint Administratif

A la demande de Monsieur Le Maire, une minute de silence a été observée suite au décès survenu le 18 août 2012, de Mme Marie-Claire PERROT, Conseillère municipale.

2012.09.01- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2012 a été adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan énergétique de 2008 à 2010

Les bilans ont été réalisés par Baptiste PACQUETEAU, Technicien salarié du Pays du Trégor Goëlo. Les études portent sur les années 2008 à 2010. Le but est de réduire les consommations en eau, gaz, électricité sur le patrimoine communal et de trouver des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter l'efficacité énergétique, et d'avoir recours aux énergies renouvelables d'ici 2020.

Un programme de travail est proposé :

- Échange du bilan avec les Services Techniques pour une application des préconisations à faible investissement
- Poursuite de la saisie des factures (bilan 2011)
- Accompagnement pour une pré-étude de chaufferie-bois
- Accompagnement pour la rénovation thermique des bâtiments (cantine)

2012.09.02- LISTE D'ATTENTE AU PORT DE PLAISANCE : PAIEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE

Rapporteur Jean CONAN

Lors de la commission du Port du 7 juillet dernier, les membres de la commission ont examiné la liste d'attente dans le port.

Devant le nombre de plus en plus important d'inscriptions, la commission a décidé de fixer à 10€ la cotisation annuelle que les plaisanciers devront acquitter pour être maintenus sur la liste d'attente.

Un courrier sera expédié à toutes les personnes ayant manifesté leur souhait d'être inscrites sur la liste. Ces derniers devront ensuite chaque année s'acquitter spontanément du versement de cette cotisation s'ils désirent, pour le 31 décembre de chaque année. Passé ce délai, seront supprimés de la liste d'attente, les plaisanciers n'ayant pas renouvelé leur inscription. Il s'agit en l'occurrence d'appliquer la loi « informatique et libertés » qui stipule que les personnes n'ont pas à figurer sur une liste si elles ne l'ont pas demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 10 euros la cotisation annuelle et d'adresser un courrier à chaque plaisancier inscrit sur la liste d'attente.

2012.09.03 - ETUDES GÉOTECHNIQUES : FUGRO

Rapporteur : Jean-Jacques PRIGENT

Dans le cadre du projet relatif à l'optimisation de la zone Nord, des prestations géotechniques sont indispensables pour les études de projet.

Il s'agit de la réalisation d'investigations géotechniques sans prestation d'ingénierie géotechnique :

Terre-plein Sud : 2 sondages destructifs à terre

Terre-plein et Bassin Sud-Bassin Nord : 14 sondages nautiques à la lance.

La commission du Port réunie le 7 août 2012 a étudié le montant global des prestations, l'offre de l'entreprise FUGRO est de 10 180,00 € H.T.

Après avoir entendu l'avis de la commission du Port, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise FUGRO pour un montant de 10 180,00 € HT.

2012.09.04 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL – AIRE DE CARENAGE

Rapporteur : Jean CONAN

Suite à la création de l'aire de carénage sur le terre-plein sud, la commune a décidé de construire un bâtiment de 180 m² sur la zone amodiable.

4 architectes ont été consultés, et 3 ont remis une offre. La commission du Port réunie le 7 août a examiné les offres suivantes :

NOM DE L'ARCHITECTE	ESTIMATION PROJET HT	HONORAIRES MISSION PARTIELLE HT	HONORAIRES MISSION COMPLETE HT (option)
Thierry LAVILLE 10 place du Martray 22500 PAIMPOL	<u>Bâtiment</u> = 180m ² x 1020 € = 183 600 € + VRD = 170m ² x 50€ = 8500€ → 192 100 €	PC + DCE = 11 500 €	Mission de base + OPC = 26 000 €
Pascal SAUREL 5 rue Gambetta 22220 TREGUIER	<u>Bâtiment</u> 180 m ² prix ?	PC + DCE = 3200 € (forfait) Mission complémentaire et OPC = 2400 € (forfait)	SPS = 560 € (forfait)
SOHA 18 rue Bécot 22500 PAIMPOL	<u>Bâtiment</u> = 180m ² x 450€ = 81 000€	<u>Phase de conception</u> <u>jusqu'au PC</u> = 2400 € (forfait) <u>Phase d'étude et de</u> <u>consultation</u> = 1360,80 € (forfait) ou 1,68 % du montant des travaux	<u>Phase d'exécution des</u> <u>travaux</u> : 2 494,80 € (forfait)

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir, l'atelier d'architecture de M. SAUREL Pascal pour un montant forfaitaire de 6 160,00 € H.T. correspondant à la maîtrise d'oeuvre complète et la mission SPS.

2012.09.05- ENGAZONNAGE TERRE-PLEIN SUD

Rapporteur Jean CONAN

Suite à la construction de l'aire de carénage, la commission du Port avait décidé de procéder à l'engazonnage des abords.

Trois entreprises ont été consultées, deux ont remis une offre.

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
PAYSAGE DE LA PRESQU'ILE PLEUBIAN	4 886,00 €	4 982,54 €
LE PUIL PAYSAGE SARL LOUDEAC	2 438,00 € Apport de terre et nivellement par la Commune.	2 915,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de retenir par 14 voix pour et une abstention l'entreprise PAYSAGE DE LA PRESQU'ILE pour un montant HT de 4886,00 €.

2012.09.06 - DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL D'UNE SUPERFICIE DE 64 m²

Rapporteur M. LE GRAND Michel

M. LE GRAND expose un projet de construction rue du Port par l'entreprise STEF immobilière déposé en mairie le 19 juillet 2012 qui sollicite l'acquisition d'une parcelle cadastrée section C 864 pour une surface de 64 m² appartenant à la commune.

Les membres de la commission d'urbanisme se sont réunis le 24 août dernier à ce sujet, et proposent un accord de principe sous réserve de présentation du projet avec vue en élévation et assurance de construction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un accord de principe pour la vente de cette parcelle de 64 m² sous réserve que le projet respecte le POS entre autres (hauteur maximale du bâtiment 12m) et s'intègre dans l'environnement existant d'une part et d'autre part que l'opération projetée soit réalisée.

La commission d'urbanisme se réunira prochainement pour déterminer le prix du m² qui sera proposé au prochain Conseil Municipal.

2012.09.07- INFORMATIONS DIVERSES

Xavier TRICAUD relève que les commerçants souhaiteraient que les véhicules des conseillers municipaux et du personnel ne se garent plus devant les commerces.

Monsieur Le Maire signale que le Comice Agricole aura lieu le Samedi 8 septembre 2012.

Monsieur GUÉGO Dominique fait part au Conseil Municipal d'une observation qu'il a portée au Président de la Communauté de Communes concernant le parc paysager.

La séance est levée à 20h00